

Les Porteurs de lien

Soutenir les héros de proximité

Ça pousse entre nous !



Le règlement

13^e édition
de l'appel à projets
du 7 septembre
au 30 octobre
2026

kalivi
Pour bien vieillir
en Bourgogne-Franche-Comté

Vos caisses de retraite s'engagent
pour le lien social des seniors

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté

msa santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc - arrco

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Appel à projets 2027
LES PORTEURS DE LIENS

**Prévenir et lutter contre l'isolement
social des personnes retraitées**

Bourgogne-Franche-Comté

REGLEMENT 2027

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Contexte régional de l'appel à projets.....	3
Quels sont les critères incontournables ?	3
Quel public ciblé ?	4
Quelle temporalité ?.....	4
Quel périmètre géographique ?.....	5
Quel profil pour les porteurs de projet ?	5
Thématique de l'appel à projets.....	6
Quelles dépenses pourront-être financées ?	7
Quels projets sont éligibles ?.....	7
Comment faire pour candidater ?	8
Préinscription et entretien-conseil	9
Dépôt du projet en ligne sur la plateforme.....	9
Examen de la candidature	10
Mesure d'impact et évaluation	11
Suivi des porteurs de projets sélectionnés	11
Attribution des subventions et modalités de versement.....	12
Projets Coup de cœur	12

CONTEXTE REGIONAL DE L'APPEL A PROJETS

Le récent baromètre des Petits frères des Pauvres de 2025¹ fait le constat alarmant que 750 000 personnes âgées seraient en situation de mort sociale². En Bourgogne-Franche-Comté, 4% de seniors vivent cette situation, soit un peu plus de 35 000 personnes âgées (pour comparaison, c'est l'équivalent d'une ville comme Mâcon). C'est aussi l'une des régions où la solitude fréquente est la plus ressentie : 64 % déclarent éprouver de la solitude (contre 50 % au niveau national), et un senior sur cinq se sent seul chaque jour, soit un taux bien supérieur à la moyenne française (13 %).

Cela s'explique notamment par :

- une sur-représentation des seniors de 60 ans et plus dans notre région
- un territoire rural et très vaste, induisant une problématique de mobilité
- un lien fort entre l'isolement et la précarité des personnes âgées.

Face à ce constat, KALIVI réaffirme sa volonté de soutenir les projets favorisant la participation et l'inclusion sociale des seniors autonomes.

QUELS SONT LES CRITERES INCONTOURNABLES ?

L'appel à projets soutient toute initiative visant à encourager les retraités isolés à **rejoindre régulièrement un groupe** et à y participer avec plaisir afin de développer ses compétences psycho-sociales.

L'action devra, in fine, favoriser l'engagement des bénéficiaires dans des activités collectives ou individuelles pour aller vers le collectif, quel que soit le cadre ou la structure les proposant, et encourager une dynamique de sortie du domicile et de rencontre avec d'autres seniors.

Une opportunité de se retrouver **mensuellement devra être proposée a minima**.

Tout projet soutenu devra proposer une dimension collective.

Des projets soutenus une première fois en 2026 et dont le bilan fait état d'un impact positif, peuvent candidater de nouveau en 2027 pour le même projet, à condition de viser un nouveau territoire et/ou un nouveau public.

¹ Fondation des Petits Frères des Pauvres. Baromètre 2025 Petits Frères des Pauvres : Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France. Paris : Fondation des Petits Frères des Pauvres, 2025, 147 p.

² Isolées des quatre cercles de sociabilité

QUEL PUBLIC CIBLÉ ?

D'après la fondation de France³, en matière de lien social, trois catégories de population se distinguent :

- Les personnes objectivement isolées,
- Les personnes « mono-réseaux »,
- Les personnes qui disposent de plus d'un réseau de sociabilité.

Le projet doit ainsi s'adresser prioritairement aux personnes âgées isolées **ou en risque d'isolement** et fragiles, touchant ainsi les 2 premières catégories citées précédemment. Parmi eux, les retraités autonomes isolés ou en risque d'isolement (gir 5-6) doivent représenter a minima 60% des participants au projet.

Kalivi met l'accent sur la prévention de l'isolement avant même que cette situation advienne.

Devront être clairement précisées les **modalités de repérage et les partenariats** pour toucher le public **isolé**, qui est la cible principale de l'appel à projet.

Les publics tels que les aidants, les hommes et les personnes migrantes vieillissantes seront identifiés comme prioritaires.

Et pour tous les publics touchés, **la gratuité des actions est obligatoire.**

QUELLE TEMPORALITÉ ?

L'appel à projets 2027 financera des actions annuelles qui se dérouleront à compter du **1^{er} janvier 2027** et jusqu'au **31 janvier 2028**, évaluation comprise.

³ la Fondation de France publie chaque année depuis 2010 un rapport sur l'isolement relationnel dans lesquels elle a défini 5 réseaux de sociabilité aboutissant à 3 catégories de population.

Une attention particulière sera portée :

- Aux projets proposant une itinérance ou prévoyant le transport des retraités (pour faciliter « l'aller vers »)
- Aux projets qui ont vocation à ce que des liens se tissent et se consolident, au-delà de l'action
- Aux projets pour lesquels les retraités ont été pleinement impliqués dans la réflexion et la construction du projet
- Aux projets qui feront état de partenariats engagés ou déjà actés

QUEL PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ?

Les projets doivent se dérouler sur un ou plusieurs territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté, possiblement touchant plusieurs départements.

Des éléments de contexte et de diagnostic territorial sont impératifs pour déposer un projet.

QUEL PROFIL POUR LES PORTEURS DE PROJET ?

Tous les types de porteurs de projets, ayant une existence juridique d'au moins un an à la date de la candidature, sont éligibles à cet appel à projets (associations, collectivités, établissements publics, entreprises, organismes privés chargés de missions de services publics).

Il sera demandé de justifier des compétences des intervenants internes et externes.

THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS

Pour sa 13^e édition, KALIVI souhaite en 2027 soutenir en priorité des projets s'inscrivant dans la thématique suivante :

« Ça pousse entre nous »

La nature a toujours été une source d'inspiration. Elle est aussi vectrice de cohésion sociale.

C'est pourquoi Kalivi vous propose pour cet appel à projets de travailler sur le végétal et l'environnement. A l'échelle du jardin, du quartier ou du territoire, rassemblez nos seniors autour de toute activité qui fait référence à l'environnement, la nature, les plantes, de manière directe ou indirecte :

- développer des activités centrées sur le plaisir de jardiner et la détente,
- utiliser l'environnement comme support artistique ou bien de stimulation sensorielle,
- organiser des sorties et explorations dans la nature,
- ou même engager les seniors autour d'une activité concrète visant la préservation de la planète ou le développement de pratiques durables (atelier réparation, cuisine anti-gaspi, couture, etc...)

Ces activités ont vocation à favoriser notamment le développement des compétences psychosociales des bénéficiaires :

- ouverture aux autres,
- prise de parole au sein du groupe,
- développement de liens avec les autres bénéficiaires,
- créativité,
- sentiment d'utilité, estime de soi, etc

ATTENTION : Ce qui relève de la prévention santé ne peut pas être financé. Les dépenses d'aménagement ne pourront pas être prises en charge.

A titre d'exemple, nous avons eu l'occasion de financer des projets tels que :

- Une balade mensuelle dans la nature au fil des saisons, immortalisée à travers la photographie (découverte nature/création artistique)
- Un projet de fabriquer collective d'une table de germination et de séchage, et participer aux semis et à la conservation de graines et de plantes (fleurs, aromates, etc...) – (jardin/culture)

- Un projet dont certaines des actions permettent aux seniors de sentir, déguster diverses plantes aromatiques et composer des tisanes en fonction de leurs bienfaits (sensorialité/mémoire)
- Un projet proposant des ateliers d'échanges entre seniors pour s'appuyer sur leur vécu et expériences pour transmettre les pratiques écologiques d'antan et revaloriser une dynamique de territoire (préservation planète/cadre de vie)

Retrouvez des exemples de projets soutenus sur notre site internet

<https://partenaires.kalivi-bfc.fr/projets>

QUELLES DÉPENSES POURRONT-ÊTRE FINANCÉES ?

- ✓ Seules les dépenses directes nécessaires à la conduite de l'action sont éligibles.
- ✓ Une part de cofinancement et/ou d'autofinancement est exigée pour chaque projet.
- ✓ Concernant les charges de personnel, ne pourront être intégrés les coûts déjà financés par ailleurs ; a contrario le salaire dédié au projet d'un salarié recruté spécifiquement dans le cadre du projet pourra légitimement être comptabilisé dans les charges du projet au prorata du temps passé.
- ✓ Concernant les projets de séjour, ils devront impérativement s'inscrire dans une démarche participative.
- ✓ La participation financière des participants retraités, pour aboutir à la gratuité des actions proposées pour les bénéficiaires seniors

QUELS PROJETS SONT INÉLIGIBLES ?

- ✗ Les dossiers de candidature incomplets
- ✗ Les demandes de financement pour de l'investissement ou du fonctionnement de la structure
- ✗ Les projets débutés avant le 1er janvier 2027
- ✗ Les projets à finalité de prévention santé et non de lien social
- ✗ Les projets déjà financés par une des caisses membres de Kalivi : CARSAT, MSA, AGIRC ARRCO

- ⊗ Les actions de prévention déjà assurées par les caisses de retraite (la prévention en santé, la nutrition, l'équilibre, le sommeil, la mémoire, la conduite automobile, les adaptations du logement...)
- ⊗ Les activités et publics habituels de la structure
- ⊗ Les projets « catalogue d'activités » sans logique de parcours entre elles
- ⊗ Les actions d'autonomie numérique
- ⊗ Les actions de formation destinées aux professionnels
- ⊗ Les aides techniques / aides individuelles

COMMENT FAIRE POUR CANDIDATER ?

Le dossier de candidature est à remplir directement en ligne **à partir du 7 septembre 2026**.

Accéder à la plateforme

<https://isolement.kalivi-bfc.fr/>

Retrouvez plus d'informations sur notre site, espace partenaires

Visiter notre site internet

<https://partenaires.kalivi-bfc.fr/>

Inscrivez-vous à notre newsletter « *Lien Seniors* » : dates de l'AAP, documentation, ressources, focus sur des projets, rendez-vous webinaires... Ne manquez rien de l'actualité de la prévention sociale.

Inscrivez-vous



Ouvrez votre candidature

La plateforme dédiée isolement.kalivi-bfc.fr vous permettra de créer votre candidature. L'ensemble de votre démarche est centralisé sur cette plateforme.



Réalisez votre entretien conseil

Avant de déposer votre dossier complet, un entretien-conseil est obligatoire avec un collaborateur Kalivi. Vous étudierez ensemble l'adéquation du projet avec le règlement de l'édition.



Finalisez votre candidature

L'entretien-conseil a déterminé que votre projet répondait aux attentes, vous pouvez alors compléter les derniers éléments de votre candidature. Celle-ci sera étudiée lors d'une commission d'attribution.

PRÉINSCRIPTION ET ENTRETIEN-CONSEIL

Afin de mieux comprendre le projet, d'initier une démarche d'accompagnement avec chaque porteur et d'évaluer l'adéquation du projet avec le règlement, un entretien préalable avec un chargé de projets KALIVI est nécessaire avant tout dépôt de candidature pour chaque projet (**1 projet = 1 rendez-vous**).

Un court formulaire en ligne permet de définir brièvement les contours du projet ainsi que de prendre rendez-vous pour cet échange, en visioconférence.

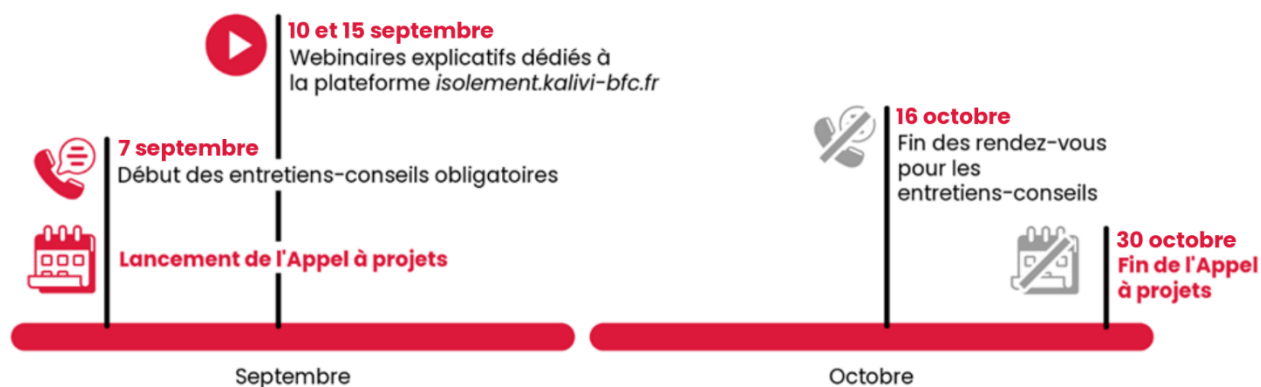
Ces rendez-vous sont ouverts jusqu'au **16 octobre 2026**.

DÉPÔT DU PROJET EN LIGNE SUR LA PLATEFORME

Suite à l'entretien conseil, le dépôt du projet complet s'effectue directement en ligne.

Les dossiers peuvent être transmis **jusqu'au 30 octobre 2026**, 23h sur la plateforme.

Toute modification et/ou dépôt de dossier sera impossible passé ce délai.



EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Les dossiers seront analysés dans le cadre d'un examen permettant d'apprécier en particulier :

- la nécessité sur le territoire
- les moyens déployés pour la détection et la mobilisation du public visé
- les atouts pour mobiliser le public visé
- la communication du projet
- la faisabilité (adéquation entre moyens et objectifs)
- la pertinence des actions menées au regard des objectifs du projet et du public visé
- le coût moyen par bénéficiaire
- la part des frais salariaux affectés à la mise en œuvre du projet
- la méthode d'évaluation et de mesure d'impact du projet

Nous rappelons que le public visé doit être principalement **autonome (gir 5/6)** et **isolé ou en risque d'isolement**. Les éléments permettant de juger du caractère « isolé » des bénéficiaires doivent être mesurables (voir point suivant « Mesure d'impact et évaluation »).

Une attention particulière sera portée aux données chiffrées telles que la répartition des GIR et le taux de public isolé ou en risque d'isolement visé, dans le dossier de demande de subvention et dans les bilans qui seront demandés.

Les projets éligibles seront présentés devant une Commission d'attribution pour décision, qui statuera au cours du 1^{er} trimestre 2027.

Ces décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

MESURE D'IMPACT ET ÉVALUATION

Kalivi met l'accent sur l'évaluation de votre projet en vue de mesurer son impact sur les bénéficiaires.

Qu'est-ce que l'impact social ?

D'après le Conseil supérieur de l'ESS, l'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des actions d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. »

L'appel à projets a vocation à favoriser la participation sociale des retraités et à lutter contre leur isolement social. Par l'évaluation et la mesure d'impact, il s'agira donc de constater que votre projet a eu un impact sur le lien social des participants.

Comment ça se concrétise ? Lors de la rédaction de votre dossier, Kalivi vous demandera d'explicitier les modalités d'évaluation de votre projet par des objectifs quantitatifs et qualitatifs évaluables, à suivre tout au long du projet. Cela viendra compléter les modalités de repérage des personnes isolées, eux aussi avec un objectif mesuré.

De manière brève, Kalivi attend pour votre projet :

1. La façon de déterminer que les bénéficiaires sont isolés ou en risque d'isolement
2. Les moyens mis en place pour les mobiliser dans votre projet
3. La façon de mesurer le changement de comportements des bénéficiaires

Dans le bilan final de votre projet, il vous sera demandé les résultats des modalités mises en place et faire part du changement de comportement des bénéficiaires suite à votre projet.

Nous vous transmettrons le modèle du bilan final si votre projet est sélectionné.

SUIVI DES PORTEURS DE PROJETS SÉLECTIONNÉS

Chaque projet soutenu est suivi dans sa réalisation par KALIVI et ses caisses membres.

A ce titre, il est demandé pour chaque projet une saisie complète des actions via le portail PPAS : <https://www.partenairesactionssociale.fr/> afin que l'action vienne s'ajouter à la cartographie "Pour Bien Vieillir", qui affiche l'ensemble des actions de prévention disponibles sur le territoire.

Des représentants de KALIVI et/ou de ses caisses membres peuvent se rendre sur le terrain auprès des retraités bénéficiaires et/ou du porteur de projet, afin d'évaluer la mise en œuvre de l'action et les bénéfices pour le public visé.

Des bilans réguliers seront demandés aux porteurs soutenus pour justifier de la mise en place de l'action et des dépenses engagées, avec un **bilan final obligatoire et à transmettre au plus tard le 31 janvier 2028**.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET MODALITÉS DE VERSEMENT

La subvention sera attribuée pour l'année civile 2027 et ne pourra donc être utilisée pour des dépenses sur d'autres années.

L'attribution de la subvention sera formalisée par la conclusion d'une convention entre KALIVI et le porteur du projet qui fera apparaître les modalités de versement.

KALIVI se réserve le droit de demander la restitution de toute ou partie des sommes allouées dans les cas suivants :

- non-réalisation totale ou partielle du projet
- non-conformité de l'usage de la subvention allouée avec l'objet tel qu'il est décrit.

KALIVI ne versera pas le solde de la subvention si le bilan final n'est pas transmis au 31 janvier 2028

PROJETS COUP DE CŒUR

Cette année encore, Kalivi sélectionnera des projets « Coup de cœur », c'est-à-dire qui répondront le mieux aux critères de l'appel à projets, et qui se distingueront par leur originalité.

Vous souhaitez comprendre comment déposer un dossier sur notre plateforme ? Vous avez des questions sur l'inscription de votre projet dans la thématique de cette année ?

- Inscrivez-vous à la newsletter [Lien Seniors](#) pour ne rien rater des dates clés et étapes de notre appel à projets pour vous accompagner dans vos dépôts de candidature.
- Vous pouvez nous contacter au **03.81.48.56.20.** ou par mail **preventionsociale@kalivi-bfc.fr**
- Des webinaires auront lieu le **jeudi 10 septembre 2026 à 10h** et le **mardi 15 septembre 2026 à 14h**
- Dès maintenant vous pouvez prendre connaissance du replay de l'an passé via la [page YouTube de KALIVI qui présente la plateforme](#)
- Retrouvez toutes les ressources aux porteurs de projets [sur notre page dédiée.](#)

Nous avons le pouvoir de changer la vie des personnes âgées en luttant contre l'isolement social. Chaque projet soumis est une chance de créer des liens significatifs.

**Rejoignez « Les Porteurs de liens » pour bâtir une société plus solidaire.
Merci de votre engagement et de votre créativité. Ensemble, faisons la différence !**



Pour bien vieillir
en Bourgogne-Franche-Comté

3 rue de Châtillon
25480 ÉCOLE VALENTIN
www.kalivi-bfc.fr

Contactez-nous pour réaliser vos projets 2027 :
par mail à **preventionsociale@kalivi-bfc.fr**
ou au **03.81.48.56.20**

Vos caisses de retraite s'engagent
pour le lien social des seniors

